

Extrait du plan d'études pour les

Branches propédeutiques

et les

Branches complémentaires

offertes par la Faculté des sciences
dans le cadre du Bachelor of Science
ou d'autres formations universitaires
dans lesquelles ces branches sont reconnues

Branches propédeutiques en géosciences

Accepté par la Faculté des Sciences le 22 mars 2004
Version révisée du 26 mai 2015

2.5 Géosciences propédeutiques

[Version 2013, module : MP-GS.0001]

La branche propédeutique géosciences fait partie de l'enseignement obligatoire pour les étudiants et étudiantes du BSc en géographie et en sciences de la Terre. Cette branche propédeutique peut également être choisie par des étudiant-es de la Faculté des sciences et d'autres Facultés.

2.5.1 Unités d'enseignement de la branche propédeutique géosciences

Ce programme propédeutique offre un ensemble de cours de base en géosciences (géographie et sciences de la Terre) dont l'horaire est compatible avec la majorité des plans d'études de 1^{ère} année de la Faculté des sciences.

Semestre 1 (automne)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
GS.0101	Introduction aux géosciences, partie 1 (cours)	28	3
GS.0103	Introduction aux géosciences, partie 1 (travaux pratiques)	42	3
			6

Semestre 2 (printemps)

GS.0102	Introduction aux géosciences, partie 2 (cours)	28	3
GS.0104	Introduction aux géosciences, partie 2 (travaux pratiques)	42	3
			6

2.5.2 Contenu des unités d'enseignement

Les cours de base d'*introduction aux géosciences* sont destinés à donner un aperçu général des caractéristiques principales (l'Homme et son milieu, espace, territoire, l'environnement physique, notamment la structure de la Terre, l'atmosphère, les océans, la cryosphère et l'hydrosphère) et des interactions entre les deux disciplines qui composent les géosciences : les sciences de la Terre et la géographie. Les *travaux pratiques* offrent une approche complémentaire, à la fois méthodologique et appliquée, aux thèmes traités dans le cadre des cours.

2.5.3 Évaluation de la branche propédeutique géosciences

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de la géographie.